



NOTE DE TRAVAIL

ASSEMBLÉE — 42^e SESSION

COMMISSION TECHNIQUE

Point 24 : Initiatives prioritaires en matière de sécurité de l'aviation et de navigation aérienne

**NORMALISATION MONDIALE DES BASES DE DONNÉES DE QUESTIONS D'EXAMEN
D'OBTENTION DE LICENCES POUR LES PILOTES, LES CONTRÔLEURS DE LA
CIRCULATION AÉRIENNE ET LES TECHNICIENS DE MAINTENANCE D'AÉRONEFS**

(Note présentée par la République du Kazakhstan)

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

Conformément au Plan pour la sécurité de l'aviation dans le monde (GASP) qui met l'accent sur les compétences, l'harmonisation et la sécurité systémique, la présente note de travail met en évidence le besoin crucial d'harmoniser au niveau mondial l'évaluation des connaissances théoriques dans le cadre de la délivrance de licences au personnel. Elle propose le développement de bases de données communes de questions d'examen sous l'égide de l'OACI pour les pilotes, les contrôleurs de la circulation aérienne (ATCO) et les techniciens de maintenance d'aéronefs (AME).

Bien que l'Annexe 1— *Licences du personnel* de l'OACI et d'autres documents pertinents donnent des orientations, des différences importantes subsistent dans la manière dont les États évaluent les connaissances. Contrairement aux exigences normalisées en matière d'aptitude médicale, de limites d'âge et d'évaluation des compétences qui sont normalisées à l'échelle mondiale, les critères d'évaluation des connaissances théoriques manquent toujours de cohérence.

Le Kazakhstan fait valoir que, puisque nous « partageons le même ciel », il est essentiel de veiller à ce que tous les personnels titulaires d'une licence en vertu de l'Annexe 1 de l'OACI satisfassent à une norme de référence uniforme en matière de connaissances théoriques, quel que soit l'État dans lequel ils ont obtenu leur licence. Cela garantirait des compétences égales en matière de connaissances dans tous les États contractants. La création de bases de données mondiales sécurisées de questions d'examen normalisées, gérées par l'OACI, permettrait d'améliorer l'équité, la cohérence et la fiabilité des systèmes de délivrance de licences pour le personnel à l'échelle mondiale.

Suite à donner : L'Assemblée est invitée à :	
a) reconnaître l'importance cruciale de normes harmonisées à l'échelle mondiale en matière de connaissances théoriques pour la délivrance de licences au personnel aéronautique ; b) approuver l'élaboration, sous l'égide de l'OACI, de bases de données de questions d'examen communes pour les pilotes, les ATCO et les AME ; c) demande au Conseil de l'OACI de lancer une étude de faisabilité et de créer un groupe de travail chargé d'évaluer le développement et la mise en œuvre progressive du système proposé ; d) encourager les États membres et les parties prenantes concernées, notamment la Fédération internationale des associations de pilotes de ligne (IFALPA) et la Fédération internationale des associations de contrôleurs aériens (IFATCA), à participer activement à l'élaboration, à l'examen et aux essais pilotes des bases de données ; e) soutenir l'adoption d'un niveau de difficulté de référence global pour les modules d'examen, tout en laissant aux États la latitude de relever les niveaux de difficulté conformément à la méthode approuvée par l'OACI.	
<i>Objectifs stratégiques :</i>	La présente note de travail se rapporte à l'objectif stratégique <i>Chaque vol est sûr et sécurisé.</i>
<i>Incidences financières :</i>	Les incidences financières dépendront des décisions approuvées.
<i>Références :</i>	Annexe 1 — <i>Licences du personnel</i>

1. INTRODUCTION

1.1 Dans le système d'aviation mondialement intégré actuel, les pilotes opèrent régulièrement par-delà les frontières internationales, au service non seulement de leur propre pays, mais aussi de passagers et d'utilisateurs de l'espace aérien du monde entier. Les contrôleurs de la circulation aérienne gèrent un large éventail d'aéronefs et d'équipages étrangers, ce qui les amène souvent à interagir avec des opérateurs multilingues, multiculturels et multinormes. Les techniciens de maintenance d'aéronefs (AME), bien que généralement basés dans leur pays d'origine, assurent fréquemment la maintenance d'aéronefs internationaux et travaillent au sein d'organisations de maintenance multinationales. Ensemble, ces professionnels forment une main-d'œuvre interdépendante à l'échelle mondiale, ce qui accroît la nécessité de normes de licence uniformes et d'une évaluation harmonisée des connaissances.

1.2 Si l'OACI fournit de solides normes et pratiques recommandées (SARP) pour l'octroi des licences au personnel à l'Annexe 1 — *Licences du personnel*, une lacune notable subsiste au niveau de l'évaluation cohérente des connaissances théoriques. L'OACI a réussi à normaliser des domaines tels que l'âge minimum, l'aptitude médicale et l'évaluation basée sur les compétences. Cependant, les questions d'examen des connaissances théoriques — préalable essentiel à la démonstration des compétences — nécessitent des références normalisées à l'échelle mondiale.

1.3 La présente note propose le développement d'une base de données de questions d'examen de licence harmonisée au niveau mondial pour les pilotes, les contrôleurs de la circulation aérienne (ATCO) et les AME, afin de rapprocher les évaluations théoriques et de s'assurer que les détenteurs de licences de tous les États possèdent une base de connaissances uniforme à l'échelle mondiale.

2. CONTEXTE

2.1 En l'absence de référence harmonisée au niveau mondial pour les tests de connaissances, les États ont élaboré des séries de questions indépendantes, dont la portée, la complexité et la qualité varient substantiellement. Cette incohérence complique l'évaluation et la comparaison des compétences du personnel dans les différentes juridictions.

2.2 L'initiative proposée s'inscrit naturellement dans le prolongement des efforts déployés par l'OACI dans le cadre de l'initiative Prochaine génération de professionnels de l'aviation (NGAP)) et du Plan pour la sécurité de l'aviation dans le monde (GASP). Développer une banque de questions globale pour le test de connaissances des titulaires de licences dans les disciplines pilotes (CPL/ATPL), ATCO et AME permettra :

- a) de garantir un niveau de connaissance gage de sécurité et normalisé dans tous les États membres de l'OACI ;
- b) d'encourager l'équité et la transparence des évaluations ;
- c) d'améliorer la reconnaissance internationale des licences ;
- d) de favoriser la mobilité mondiale des professionnels de l'aviation ;
- e) de renforcer les mécanismes nationaux de supervision de la sécurité.

3. STRUCTURE PROPOSÉE

3.1 Il est proposé que l'OACI établisse trois bases de données de questions normalisées distinctes mais reliées entre elles, couvrant les domaines suivants :

- a) pilotes (connaissances théoriques CPL et ATPL) ;
- b) contrôleurs de la circulation aérienne (suivant l'Annexe 1 et le *Manuel sur l'agrément des organismes de formation* [Doc 9841]) ;
- c) AME (base alignée sur l'Annexe 1 et le *Manuel de formation* [Doc 7192]).

3.2 Les bases de données devraient être modulaires, fondées sur les compétences et conservées en toute sécurité sous la supervision de l'OACI. L'élaboration des questions impliquerait une collaboration avec les États membres, la Fédération internationale des associations de pilotes de ligne (IFALPA), la Fédération internationale des associations de contrôleurs aériens (IFATCA) et d'autres parties prenantes internationales concernées afin d'en garantir la crédibilité opérationnelle et la représentativité.

3.3 Chaque base de données devrait comprendre :

- a) des questions à choix multiples validées correspondant aux domaines de connaissances spécifiés par l'OACI ;
- b) des niveaux de difficulté et des mesures de compétence normalisés ;

- c) des procédures de mise à jour continue, d'assurance qualité et de contrôle des versions évaluées par les pairs.

4. STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE

4.1 L'OACI pourrait lancer une étude de faisabilité couvrant les trois disciplines de délivrance des licences du personnel — pilotes, ATCO et AME — afin d'évaluer les exigences techniques, les modèles de gouvernance et les cadres de protection des données.

4.2 Les travaux d'étude de la faisabilité porteront sur les trois domaines, mais le projet pilote initial pourrait se concentrer sur l'élaboration et l'essai de la banque de questions ATPL/CPL (licence de pilote), compte tenu de la demande opérationnelle mondiale et de la maturité des systèmes de formation des pilotes.

4.3 L'OACI devrait également fournir :

- a) une plate-forme numérique sécurisée pour héberger la banque de questions, avec un accès contrôlé accordé aux fonctionnaires nationaux désignés (par ex., NCMC) ;
- b) des formations et orientations pour les autorités nationales chargées de l'octroi des licences et du personnel chargé des examens ;
- c) l'intégration et la convergence avec le cadre Programme universel d'audits de supervision de la sécurité (USOAP) de l'OACI.

4.4 Compte tenu de la complexité stratégique et technique, le Kazakhstan propose respectueusement que l'OACI crée un groupe de travail spécialisé chargé de diriger l'étude et d'en guider l'élaboration. Ce groupe devrait comprendre des experts des États membres, ainsi que des organisations professionnelles internationales comme l'IFALPA, l'IFATCA et d'autres parties prenantes concernées. Leur vision collective garantira un système à la fois représentatif au niveau mondial, techniquement solide et pertinent sur le plan opérationnel.

4.5 En outre, il est proposé que l'OACI définisse et publie une référence mondiale des niveaux de difficulté des examens pour chaque catégorie de licence, qui favoriserait la cohérence et la transparence entre les États membres. Compte tenu des contextes nationaux, les États devraient conserver le droit d'accroître la difficulté des examens au-delà de la référence mondiale, en suivant une méthodologie normalisée et prescrite par l'OACI. Cette approche garantit l'harmonisation tout en préservant la flexibilité réglementaire.

5. CONCLUSION

5.1 L'harmonisation de l'évaluation des connaissances théoriques du personnel aéronautique au moyen de bases de données mondiales gérées par l'OACI est une initiative opportune et efficace pour renforcer la sécurité de l'aviation internationale.

5.2 En veillant à ce que tous les titulaires de licences répondent à des normes de connaissances communes — de la même manière qu'ils répondent à des exigences unifiées en matière de compétences, d'âge et d'aptitude médicale — l'OACI peut favoriser l'émergence d'un personnel aéronautique mondial plus interopérable, plus fiable et dont la sécurité est mieux assurée.

— FIN —